

I. CRITÈRES DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Les principes et critères de gestion durable des forêts sont établis à l'occasion de conférences internationales.

Lors de la conférence de Rio de Janeiro en 1992, ont été établis des principes forestiers¹, non contraignants, mais qui traduisent un premier consensus mondial sur les forêts.

Des principes et critères de gestion durable ont également été définis à des niveaux régionaux ou interrégionaux et déclinés au niveau national, rarement au niveau local comme c'est le cas pour les systèmes de certification de la gestion durable des forêts (voir chapitre II).

En Europe, la conférence interministérielle pour la protection des forêts en Europe² a défini des critères de gestion durable des forêts boréales et tempérées européennes³.

Cette conférence a notamment défini la gestion durable des forêts comme une **gestion effectuée d'une manière et à une intensité telles que sont maintenues la diversité biologique des forêts, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, leurs fonctions écologiques, économiques et sociales.**

Par ailleurs, des initiatives similaires ont été menées par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT⁴), pour les forêts tropicales, et par l'Organisation africaine des bois (OAB)⁵, pour les forêts tropicales d'Afrique.

Si la quasi-totalité des forêts est concernée par des démarches de ce type⁶, les critères de gestion durable retenus peuvent être différents. En outre, toutes les initiatives ne sont pas au même niveau de formalisation ou d'aboutissement.

1) www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm

2) La CMPFE (mcpfe.mcnet.pl/) s'est réunie le 18 décembre 1990 à Strasbourg, du 16 au 17 juin 1993 à Helsinki, du 2 au 4 juin 1998 à Lisbonne et du 28 au 30 avril 2003 à Vienne.

3) www.agriculture.gouv.fr/spip/article.php3?id_article=2315%20target=

4) Ou, en anglais, ITTO (International tropical timber organization) : www.itto.or.jp

5) « *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* », 2003 (document téléchargeable à l'adresse : www.itto.or.jp/live/Live_Server/155/ps14f.pdf).

6) Processus de Montréal (forêts tempérées en Amérique, en Asie et dans le Pacifique), proposition de Tarapoto (bassin amazonien), processus de la zone aride d'Afrique (Afrique subsaharienne), processus du Proche-Orient (Proche-Orient), initiative de la forêt sèche en Asie (Asie du Sud et Mongolie, Chine, Myanmar, Thaïlande), Processus de Lepaterique (Amérique centrale).